

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 16 février 2026 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-361-2

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-361 CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MULTISPORT AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 4 700 000 \$

Ce règlement a reçu l'approbation du MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION le 1^{er} avril 2026.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau en prenant rendez-vous à la Direction des affaires juridiques et du greffe au 450 449-8605. Vous pouvez également consulter ce règlement au lien suivant : boucherville.ca/avispublics (Règlement 2026-361-2).

Ce règlement entrera en vigueur à la date de publication du présent avis.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 2^e jour d'avril 2026

M^e Marianna Ruspil, OMA, greffière